



DIRECTION DIOCÉSAINÉ

24, rue Briçonnet - BP 90148
30011 NIMES Esplanade
04 66 04 94 20 – secretariatddec30@gmail.com

Nîmes, le 22 juin 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le conseil d'administration de l'OGEC de Saint Joseph à Saint Ambroix, réuni le vendredi 15 juin 2018, a pris la décision, en accord avec la Tutelle diocésaine du Gard, de procéder au licenciement pour faute grave de Monsieur Paul Gobillot, chef d'établissement, suite à des dysfonctionnements répétés et préjudiciables à l'établissement et à plusieurs acteurs de la communauté éducative.

Compte tenu des délais exigés en matière de droit du travail, ce communiqué publié ce jour permet d'apporter les précisions suivantes.

Contrairement à ce dont Monsieur Gobillot a fait état la semaine dernière dans la presse de manière à manipuler l'opinion pour jeter le discrédit sur tout l'Enseignement Catholique du Gard et indirectement le diocèse de Nîmes, les motifs de licenciement ne sont en aucune manière liés au fait qu'il aurait dénoncé un viol.

Les faits graves qui ont été découverts et lui sont reprochés concernent des manquements majeurs dans l'exercice de ses responsabilités et notamment dans ses obligations, devoirs et missions attachés à sa fonction de chef d'établissement.

Ils ont conduit non seulement à perturber le fonctionnement de l'établissement, à nuire à son image et à sa crédibilité auprès des familles mais aussi auprès du Rectorat dans le cadre du contrat d'association qui lie l'Institution Saint Joseph à l'État.

Afin qu'un nouveau cycle de travail et de sérénité puisse s'ouvrir dans un esprit de confiance avec les familles et les élèves, un nouveau chef d'établissement pour l'école et le collège, entrera en fonction dès la rentrée de septembre.

Jérôme MARTINE
Directeur diocésain